

Universités francophones

Gérer l'université : approches francophones

Symposium d'Haïti, juin 1995

Avant-propos de Jacques-Edouard Alexis
Préface de Michel Guillou



Agence
francophone
pour l'enseignement
supérieur et la recherche

**Gérer l'université :
approches francophones**

Symposium d'Haïti, juin 1995

Avertissement

Le présent ouvrage rassemble les textes des allocutions prononcées à l'occasion du symposium « Gestion universitaire en Haïti », organisé par l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche à Port-au-Prince, Haïti, les 22 et 23 juin 1995.

Les textes des interventions remis par les intervenants ont été relus et corrigés par les services de l'AUPELF - UREF.

Ayant pu évoluer depuis la date des allocutions, les titres ou fonctions de leurs auteurs sont, hormis ce qui concerne l'avant-propos, ceux qu'ils portaient ou exerçaient à la date du symposium.

Gérer l'université : approches francophones

Symposium d'Haïti, juin 1995



*Symposium organisé par l'AUPELF-UREF,
à la demande des universités d'Haïti, avec le concours d'universités
belges, canadiennes, françaises et haïtiennes.*

ISBN 2-920021-63-X

Dépot légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale de France

Bibliothèque nationale d'Haïti

Editions AUPELF-UREF

3032, boulevard Edouard Monpetit

Montréal, Québec, Canada H3T 1J9

© 1996 Montréal

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Avant-propos</i> | 17 |
| Jacques Edouard Alexis, <i>Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports</i> | |

| | |
|--|----|
| <i>Préface</i> | 19 |
| Michel Guillou, <i>Directeur Général de l'AUPELF-Recteur de l'UREF</i> | |

Séance d'ouverture

| | |
|---|----|
| Emmanuel Buteau <i>Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports</i> | 23 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| Le représentant du Directeur Général de l'AUPELF, recteur de l'UREF..... | 27 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Roger Gaillard <i>Recteur/Coordinateur du Conseil Exécutif Provisoire du Rectorat de l'Université d'État d'Haïti</i> | 31 |
|---|----|

Les relations des universités avec le monde socio-économique

| | |
|---|----|
| <i>Les relations entre les universités et les collectivités</i> | 35 |
| Paul Zech, <i>Université de Lyon I, (France)</i> | |

| | |
|---|----|
| <i>Comment assurer, dans l'excellence, les multiples fonctions de l'Université. L'indispensable alliance avec le secteur économique</i> | 47 |
| Hervé Hasquin, <i>Président du Conseil d'Administration de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique)</i> | |

Les cadres juridiques et institutionnels

| | |
|--|----|
| <i>Un système universitaire profondément engagé dans la décentralisation</i> | 63 |
| Bernard Emont, <i>Direction de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Éducation Nationale (France)</i> | |

| | |
|--|----|
| <i>Distribution des attributions et des compétences entre les instances de direction à l'Université Quisqueya (UniQ)</i> | 67 |
| Jacques-Edouard Alexis, <i>Recteur de l'Université Quisqueya (Haïti)</i> | |

La planification dans l'Enseignement Supérieur et dans les Universités

| | |
|--|----|
| <i>Organisation et financement de l'enseignement universitaire en Communauté Française de Belgique</i> | 73 |
| Serge Bodson, <i>Trésorier de l'Université Libre de Bruxelles</i> | |

| | |
|---|----|
| <i>Réflexion autour de la stratégie de planification de l'Enseignement Supérieur en Haïti</i> | 91 |
| Charles L. Cadet, <i>Directeur du Centre des Techniques de Planification et d'Économie Appliquée</i> | |

| | |
|--|----|
| <i>Évolution du système de planification au sein de l'Université Quisqueya</i> | 97 |
| Ariel Azaël, <i>Vice-Recteur à la Recherche et l'Extension Universitaire</i> | |

Sommaire

Etablissement de normes, instances d'évaluation, de validation et d'accréditation dans les systèmes universitaires

Evaluation des programmes et reconnaissance des diplômes universitaires..... 103
Micheline Pelletier, *Doyenne des études de premier cycle à l'Université du Québec à Montréal (Canada)*

Proposition d'orientations pour la formation au premier cycle..... 109
Micheline Pelletier, *Doyenne des études de premier cycle à l'Université du Québec à Montréal*

La gestion universitaire à la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV)... 117
Jean-Vernet Henri, *Coordonnateur du Conseil de Gestion de la FAMV (Haiti)*

Gestion Universitaire

Le financement universitaire au Québec, 1965-1995..... 123
Adrien Lacombe, *Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) de Montréal*

Le financement de l'Enseignement Supérieur en France..... 129
Huguette Haugades, *Ministère français de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Insertion Professionnelle, Direction Générale de l'Enseignement Supérieur, Sous-Directeur de la Programmation et des Contrats*

Gestion des ressources financières et des ressources humaines au sein du Rectorat et des Décanats de l'Université Quisqueya 133
Lionel Richard, *Rectorat de l'Université Quisqueya*

Les tâches des secrétaires généraux et du personnel d'encadrement administratif

*La place et le rôle du Secrétaire Général à l'Université:
le Secrétaire Général est-il autonome ?*..... 141
Luc Ziegler, *Secrétaire Général de l'Université de Compiègne, France*

Tâches des Secrétaires Généraux et du personnel d'encadrement administratif..... 151
Daniel Altiné, *Université Quisqueya*

Clôture du Symposium

Synthèse des débats..... 155
Eric Nabajoth, *Vice-Président de l'Université des Antilles et de la Guyane (France),
Responsable des Relations Internationales*

Textes réglementaires.....169

| | |
|---|-----|
| <u>Textes réglementaires belges</u> | 171 |
| LOI DU 28 AVRIL 1953 et ses modifications | 173 |
| ORGANISATION ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE. STATUT ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE DES ACADÉMIQUES. DIVERS. | |
| CH. I - DES UNIVERSITÉS (Art. 1er à 4 bis)..... | 173 |
| CH. II - DES AUTORITÉS ACADÉMIQUES (Art. 5 à 20)..... | 177 |
| Sect. 1. Nomination, composition (Art. 6 à 15)..... | 177 |
| Sect. 2. Attributions (Art. 16 à 20)..... | 180 |
| CH. III - DU PERSONNEL ENSEIGNANT (Art. 21 à 49)..... | 184 |
| Sect. 1. Des fonctions (Art. 21)..... | 184 |
| Sect. 2. Du mode de nomination (Art. 22 à 28)..... | 186 |
| Sect. 3. Dispositions communes (Art. 29 à 35)..... | 190 |
| Sect. 4. Des traitements (Art. 36 à 45)..... | 194 |
| Sect. 5. Des indemnités et allocations (Art 46 à 49)..... | 199 |
| CH. IV - DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE ET ADMINISTRATIF (Art.50 à 50 bis)..... | 200 |
| CH. V - DE LA SURVEILLANCE ET DE L'ADMINISTRATION (Art. 51 à 51 ter)..... | 202 |
| CH. VI - DISPOSITIONS FINANCIÈRES (Art 52 à 55 ter)..... | 204 |
| CH. VII - LES ÉTUDIANTS (Art 56 à 60)..... | 206 |
| CH. VIII - DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT (Art 61)..... | 207 |
| CH. IX - DISPOSITIONS GÉNÉRALES (Art. 62 à 64)..... | 208 |
| CH. IX bis - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AU COLLÈGE DES P.V.D. DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE L'ÉTAT A ANVERS (Art. 64 bis à 64 quater)..... | 209 |
| CH. X - DISPOSITIONS TRANSITOIRES (Art. 65 à 68)..... | 210 |
| CH. XI - DISPOSITIONS FINALES (Art 69 à 71)..... | 211 |

Sommaire

| | |
|--|------------|
| DÉCRET DU 5.09.94 RELATIF AU RÉGIME DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES ET DES GRADES ACADÉMIQUES..... | 213 |
| CHAPITRE Ier - Dispositions préliminaires (Art. 1 & 2)..... | 213 |
| CHAP. II - Domaine des études universitaires (Art. 3)..... | 214 |
| CHAP. III - Classification des études universitaires et détermination des grades académiques (Art. 4 à 7)..... | 215 |
| CHAP. IV - Habilitations à organiser des études universitaires et à conférer des grades académiques (Art. 8 & 9)..... | 217 |
| CHAP. V - Conditions d'accès aux études universitaires et inscription (Art. 10 à 16)..... | 219 |
| CHAP. VI - Organisation des études universitaires (Art. 17 à 25)..... | 224 |
| CHAP. VII - Examens et jurys (Art. 26 à 31)..... | 229 |
| CHAP. VIII - Jurys d'enseignement universitaire de la Communauté française (Art. 32)..... | 230 |
| CHAP. IX - Collation des grades académiques et délivrance des diplômes (Art. 33 à 35)..... | 231 |
| CHAP. X - Equivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers (Art. 36)..... | 231 |
| CHAP. XI - Dispositions transitoires et finales (Art. 37 à 51)..... | 232 |

| | |
|---|-----|
| STATUTS ORGANIQUES DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES (8.08.91)..... | 237 |
| <u>TITRE 1er</u> - Des principes et de la mission de l'Université (Art. 1 à 3). Art. 13 à 17..... | 237 |
| <u>TITRE II</u> - De l'organisation et des compétences (Art. 4 à 7 bis)..... | 238 |
| <u>TITRE III</u> - Des facultés, des écoles et des instituts (Art. 8 à 28)..... | 241 |
| CHAP. 1er: Du corps enseignant, du corps scientifique et du corps académique (Art. 8 à 12)..... | 241 |
| CHAP. II: Du conseil facultaire et du conseil des écoles et instituts d'enseignement (Art. 13 & 17)..... | 243 |
| CHAP. III: Du doyen, du vice-doyen et du secrétaire des facultés, des écoles et des instituts d'enseignement (Art. 18 à 21)..... | 245 |
| CHAP. IV: Du bureau des facultés, des écoles et instituts d'enseignement (Art. 22 & 23)..... | 246 |
| CHAP. V: De la Commission spéciale (Art. 24 à 27)..... | 247 |
| CHAP. VI: Du mode de nomination des membres du corps scientifique (Art. 28)..... | 248 |
| <u>TITRE IV</u> - Du recteur (Art. 29 à 31)..... | 249 |
| <u>TITRE V</u> - De l'administration (Art. 32 à 44)..... | 251 |
| CHAP. 1er: Du conseil d'administration (Art. 32 à 37)..... | 251 |
| CHAP. II: Du président et du vice-président (Art. 38 à 40)..... | 255 |
| CHAP. III - Du secrétaire de l'Université et du siège administratif de l'Université (Art. 41 & 42)..... | 257 |
| CHAP. IV - De la représentation de l'Université vis-à-vis des tiers (Art. 43 & 44)..... | 258 |
| <u>TITRE VI</u> - Du commissaire général (Art. 45 à 48)..... | 258 |

Sommaire

| | |
|--|-----|
| <u>TITRE VII</u> - Dispositions diverses (Art. 49 à 53)..... | 259 |
| Modifications du 22 novembre 1991..... | 262 |
| Modifications du 5 juillet 1993..... | 263 |
| Modifications du 25 avril 1994..... | 264 |
| <u>Textes réglementaires français</u> | |
| LOI N° 84-52 DU 26 JANVIER 1984 RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Art. 1 à 70)..... | 267 |
| <u>TITRE Ier</u> - Le service public de l'enseignement supérieur (Art. 1 à 11)..... | 267 |
| <u>TITRE II</u> - Les principes applicables aux formations supérieures relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur (Art. 12 à 19)..... | 272 |
| <u>TITRE III</u> - Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (Art. 20 à 48)..... | 277 |
| CHAP. I - Les divers types d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (Art. 24 à 37)..... | 280 |
| CHAP. II - Dispositions communes (Art. 38 à 48)..... | 292 |
| <u>TITRE IV</u> - Les étudiants et autres usagers et les personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (Art. 49 à 61)..... | 298 |
| CHAP. I - Les étudiants et autres usagers (Art. 50 & 51)..... | 298 |
| CHAP. II - Les personnels (Art. 52 à 61)..... | 299 |
| <u>TITRE V</u> - Les institutions départementales, régionales et nationales des enseignements supérieurs (Art. 62 à 70)..... | 303 |

| | |
|--|------------|
| DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 FIXANT LES DISPOSITIONS STATUTAIRES COMMUNES APPLICABLES AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET DU CORPS DES MAÎTRES DE CONFÉRENCES (Art. 1 à 74)..... | 307 |
| <u>TITRE I</u> - Dispositions communes (Art. 3 à 20-2)..... | 310 |
| CHAP. Ier - Droits et obligations (Art. 3 à 9)..... | 310 |
| CHAP. II - Positions (Art. 10 à 20-2)..... | 312 |
| <u>TITRE II</u> - Dispositions relatives aux maîtres de conférences (Art. 21 à 40-5)..... | 318 |
| CHAP. Ier - Recrutement (Art. 22 à 31)..... | 318 |
| CHAP. II - Nomination et mutation (Art. 32 à 35)..... | 325 |
| CHAP. III - Avancement (Art. 36 à 40-1)..... | 327 |
| CHAP. IV - Détachement de fonctionnaires d'un autre corps (Art. 40-2 à 40-5)..... | 331 |
| <u>TITRE III</u> - Dispositions relatives aux professeurs des universités (Art. 41 à 58-4)..... | 333 |
| CHAP. Ier - Recrutement (Art. 42 à 49-3)..... | 333 |
| CHAP. II - Nomination et mutation (Art. 50 & 51)..... | 344 |
| CHAP. III - Avancement (Art. 52 à 57)..... | 344 |
| CHAP. IV - Eméritat (Art. 58)..... | 348 |
| CHAP. V - Détachement de fonctionnaires d'autres corps (Art. 58-1 à 58-4)..... | 348 |

Sommaire

| | |
|---|-----|
| <u>TITRE III bis</u> - Dispositions relatives aux nominations à l'issue des concours de recrutement (Art. 58-5 à 58-9)..... | 350 |
| <u>TITRE IV</u> - Dispositions diverses et transitoires (Art. 59 à 74)..... | 351 |
| ANNEXE - Liste des établissements d'enseignement supérieur dont les enseignants-chercheurs appartenant à des corps propres à ces établissements restent soumis aux statuts de ces corps..... | 355 |
| DÉCRET N° 95-490 DU 27 AVRIL MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984..... | 356 |
| <u>TITRE IV</u> - Dispositions diverses et transitoires (Art. 17 à 22)..... | 356 |
| DÉCRET N° 85-1063 DU 11 OCTOBRE 1985 PORTANT EXTINCTION DES CORPS D'ASSISTANTS (Art. 3)..... | 358 |
| DÉCRET N° 87-31 DU 20 JANVIER 1987 RELATIF AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (Art. 18)..... | 358 |
| DÉCRET N° 87-555 DU 17 JUILLET 1987 RELATIF AUX STATUTS DU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET DU CORPS DES MAÎTRES DE CONFÉRENCES ET MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (Art. 15)..... | 358 |
| DÉCRET N° 88-146 DU 15 FÉVRIER 1988 RELATIF AUX COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Art. 13)..... | 358 |
| DÉCRET N° 88-147 DU 15 FÉVRIER 1988 MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (Art. 8)..... | 358 |
| DÉCRET N° 89-708 DU 28 SEPT. 1989 MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (Art. 14 à 23)..... | 359 |
| DÉCRET N° 90-894 DU 1ER OCTOBRE 1990 MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (Art. 5)..... | 363 |
| DÉCRET N° 91-171 DU 13 FÉVRIER 1991 MODIFIANT LE DÉCRET N° 88-146 DU 15 FÉVRIER 1988 RELATIF AUX COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Art. 2)..... | 363 |

| | |
|--|-----|
| DÉCRET N°91-889 DU 5 SEPTEMBRE 1991 COMPLÉTANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (Art. 1er)..... | 363 |
| DÉCRET N° 92-71 DU 16 JANVIER 1992 FIXANT LES DISPOSITIONS STATUTAIRES COM- MUNES APPLICABLES AUX ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET DU CORPS DES MAÎTRES DE CONFÉRENCES ET MODIFIANT LE DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 (Art. 22 à 26)..... | 364 |
| DÉCRET N° 92-70 DU 16 JANVIER 1992 RELATIF AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS..... | 365 |
| <u>TITRE Ier</u> - Dispositions générales (Art. 1 à 15)..... | 365 |
| <u>TITRE II</u> - Dispositions transitoires et finales (Art. 16 à 19)..... | 370 |
| ARRÊTÉ DU 30 JANVIER 1992 FIXANT LA LISTE DES GROUPES ET DES SECTIONS AINSI QUE LE NOMBRE DES MEMBRES DE CHAQUE COMMISSION DE GROUPE ET DE CHAQUE SECTION DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (Art. 1 à 4)..... | 372 |
| ARRÊTÉ DU 10 FÉVRIER 1992 FIXANT LA LISTE DES CORPS DE FONCTIONNAIRES ASSIMILÉS AUX PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS ET AUX MAÎTRES DE CONFÉRENCES POUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES (Art. 1 à 3)..... | 375 |
| ARRÊTÉ DU 26 MARS 1992 FIXANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (Art. 1 à 11)..... | 377 |
| DÉCRET N° 88-146 DU 15 FÉVRIER 1988 RELATIF AUX COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Art. 1 à 13)..... | 379 |
| ARRÊTÉ DU 15 FÉVRIER 1988 FIXANT LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTRES QUE LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET PROFESSIONNEL DANS LESQUELS SONT INSTITUÉES DES COM- MISSIONS DE SPÉCIALISTES (Art. 1)..... | 388 |

Sommaire

| | |
|---|-----|
| ARRETÉ DU 15 FÉVRIER 1988 FIXANT LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DANS LESQUELS LES COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES PEUVENT ÊTRE INSTITUÉES POUR DES DISCIPLINES CORRESPONDANT À PLUSIEURS GROUPES DE SECTIONS DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (Art. 1)..... | 389 |
|---|-----|

| | |
|---|-----|
| ARRETÉ DU 8 AVRIL 1988 FIXANT LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE SPÉCIALISTES (Art. 1 à 13-1)..... | 390 |
|---|-----|

Textes réglementaires québécois

| | |
|---|-----|
| RECUEIL DES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)..... | 395 |
| 1. Enoncé de principes..... | 395 |
| 2. Cadre juridique..... | 396 |
| 3. Objectifs..... | 396 |
| 4. Champ d'application..... | 396 |
| 5. Définition..... | 396 |
| 6. Description des activités..... | 396 |
| 6.1. Plan annuel d'évaluation..... | 396 |
| 6.2. Opération d'établissement du bilan de fonctionnement d'un programme pour une période de cinq ans..... | 398 |
| 6.3. Opération d'évaluation en profondeur d'un programme..... | 400 |
| 7. Structure fonctionnelle..... | 406 |

Sommaire

| | |
|--|------------|
| POLITIQUE DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES DU QUÉBEC RELATIVE À L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES EXISTANTS (adoptée le 28 mars 1991 - modifiée le 15 décembre 1994)..... | 409 |
| Introduction..... | 409 |
| Les conditions et normes minimales du processus institutionnel d'évaluation périodique..... | 410 |
| 1. Les objectifs de l'évaluation..... | 410 |
| 2. Les modalités de l'évaluation..... | 411 |
| 3. Les objets de l'évaluation..... | 412 |
| Le mécanisme de vérification externe des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique..... | 413 |

Jacques-Edouard Alexis

Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Avant-propos

Les 22 et 23 juin 1995, s'est tenu à Port-au-Prince, à l'initiative du Ministre Emmanuel Buteau et avec le concours de l'AUPELF-UREF, l'Agence Francophone pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche, un symposium sur la gestion de l'enseignement supérieur et universitaire. Organisé dans la foulée des Journées Universitaires Francophones de la Caraïbe (JOUFCA) réalisées quatre mois plus tôt, ce symposium a représenté la première tentative du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports d'une part, et de certaines institutions haïtiennes d'enseignement supérieur d'autre part, d'induire en partenariat une réflexion autour de la gestion de l'enseignement supérieur en Haïti.

Cette première étape de leur démarche a constitué dans une information documentée des pratiques de gestion de l'Education supérieure et universitaire dans un certain nombre de pays francophones. L'AUPELF-UREF leur a facilité la tâche en permettant à différents universitaires et gestionnaires de l'enseignement supérieur québécois, canadien, belge, français et notamment antillo-guyanais de venir jusqu'ici faire part de leurs expériences en la matière.

Les communications présentées à cette occasion ont été des plus enrichissantes et ont donné lieu à d'intéressants débats entre les universitaires nationaux et leurs collègues étrangers.

A un moment où le gouvernement constitutionnel entend donner à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique la place qui leur revient dans le système éducatif national, la publication des actes de ce symposium se révèle tout à fait opportune et ne peut que venir féconder et alimenter les échanges qui ont cours actuellement autour de l'implantation du cadre de gestion et d'épanouissement de l'enseignement supérieur et universitaire du pays. Pour sa part, le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, en renouvelant ses remerciements à l'AUPELF-UREF et à tous les participants, entend mettre à contribution cette mine d'informations pour asseoir sur des bases solides la gestion du sous-système national d'enseignement supérieur.

Michel Guillou
Directeur Général-Recteur de l'AUPELF-UREF

Préface

L'enseignement supérieur haïtien a traversé au cours des années récentes, une période difficile; le départ de nombreux cadres a aggravé une situation déjà préoccupante où les intellectuels et les scientifiques ont toujours dû faire preuve d'héroïsme pour travailler dans leur pays.

L'AUPELF-UREF, présente en Haïti sans discontinuité depuis 1987, s'est fait un devoir, dès le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays, d'engager des actions d'envergure à la mesure des enjeux présents. En février 1995, elle a organisé les Journées Universitaires Francophones de la Caraïbe (JOUFCA) pour que les universitaires haïtiens puissent élaborer un programme d'actions concrètes et immédiates, en concertation avec leurs collègues de l'Université des Antilles et de la Guyane.

Suite à cette concertation, il est apparu indispensable de mener une réflexion sur un sujet plus complexe, mais très important pour l'avenir des universités en Haïti : celui des structures et de la gestion de l'Enseignement Supérieur. Un symposium s'est tenu sur ce thème les 22 et 23 juin 1995 à Port-au-Prince. Il reflète la diversité des approches des universités francophones face à ces questions. Les textes réglementaires proposés par plusieurs pays francophones constitueront des références susceptibles d'aider les responsables haïtiens à produire leurs propres lois, statuts et règlements.

L'appui de l'AUPELF-UREF va bien évidemment se poursuivre durant cette période cruciale, et ceci d'autant plus facilement qu'elle vient de mettre en place des consortiums d'appui aux universités haïtiennes. D'ores et déjà, les facultés de Médecine et d'Agronomie de l'Université d'Etat d'Haïti et l'Université Quisqueya sont mises en partenariat avec 15 grandes universités francophones de Belgique, du Canada, de France, du Maroc et du Sénégal.

Cet ouvrage, qui présente les interventions des participants au symposium, est une contribution au rapprochement des universitaires, au sein d'une Francophonie vivante, au service de la connaissance et de la compréhension mutuelle.

